

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

80142

Objet

Souscription nationale
pour l'édification d'un
monument à la mémoire du
Maréchal Jean de Lattre
de Tassigny.

DATE DE CONVOCATION

17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

17 Novembre 1980

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	21
Nombre de votants	26
Pour	20
Contre	1
abstention	5

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt et un novembre

à 20 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. onsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, LACHAUD,
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOUA
MAURELLET, BROTRÉAU, BERLAND, DUFÉIL, PELLETIER, TAP, CABAL,
Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR
BOULAN par M. BROTRÉAU

Absents : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET
NAULIN par M. MONTRON
VIALUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 22 Août 1980, Monsieur le Préfet de la
Charente-Maritime expose :

" Par décret N° 80 264 du 10 Avril 1980, l'édification d'un monument
à la gloire du Maréchal de Lattre de Tassigny a été autorisée. "

" Le Comité National, placé sous la haute présidence de M. le
Président de la République, a organisé une souscription sous la
responsabilité de l'Association "RHIN et DANUBE "

La Commission des Finances réunie le 14 Novembre 1980 propose
de verser une subvention de 250 F à ce comité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la lettre de M. le Préfet de la Charente-Maritime en date du
22 Août 1980,

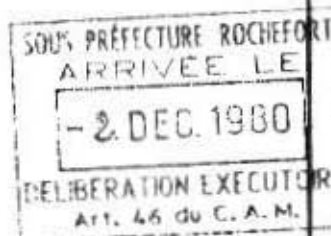
- Vu la proposition de la Commission des Finances en date du 14 No-
vembre 1980,

DECIDE :

d'accorder une subvention exceptionnelle de 250 F (DEUX CENT
CINQUANTE FRANCS) au Comité National pour l'édification d'un monument
à la gloire du Maréchal de Lattre de Tassigny.

de verser cette somme au Comité National pour le monument du
Maréchal de Lattre de Tassigny

Compte N° 37.261.332 Société Générale LA ROCHELLE



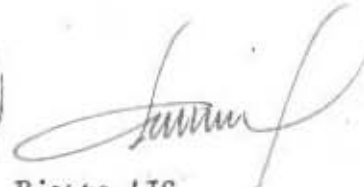
.../...

- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 951 article 657 du budget 1980, étant précisé qu'elle sera prélevée sur le crédit "dépenses imprévues" du budget 1980 - chapitre 970 article 669.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre LIS